DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

KLEMO VIE

Option: Gestion Pilotée - Dynamique

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GESTION PILOTEE - Profil Dynamique

Le siège social de GARANCE, mutuelle relevant du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 391 399 227 est situé : 51, rue de Châteaudun, 75442 Paris cedex 9.
N° de téléphone : 01 70 377 359 - www.garance-mutuelle.fr
L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS cedex 13
Date de production du document d'informations clés : 05/01/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un contrat d'assurance individuel sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et unités de compte, à versements programmés ou/et libres, régi par le Code de la Mutualité.

Durée

Le contrat KLEMO VIE ne comporte pas de date d'échéance et se poursuit jusqu'au rachat de la totalité de l'épargne constituée ou jusqu'au décès de l'assuré.

Objectifs

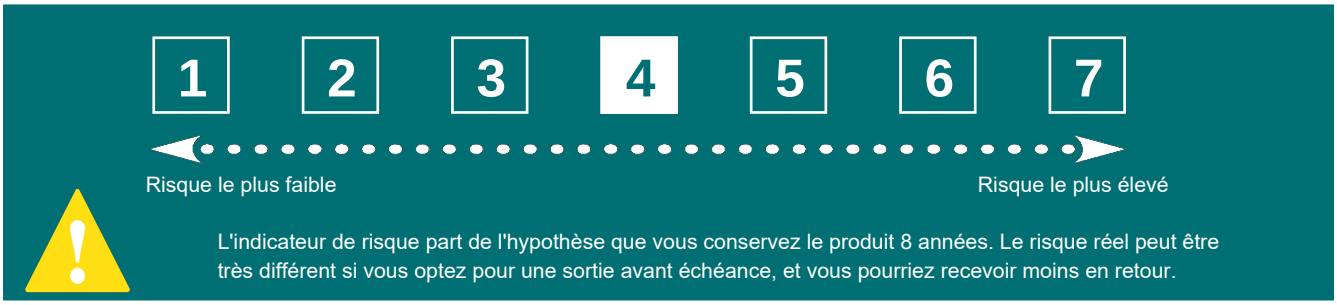
L'objectif de l'adhérent est de valoriser son épargne à long terme.
En choisissant ce profil de gestion l'adhérent est prêt à investir sur des actifs risqués qui peuvent connaître de fortes évolutions, à la hausse comme à la baisse. Les versements seront majoritairement investis sur des supports d'investissement non garantis en capital qui disposent d'un potentiel de performance important. Le solde sera quant à lui placé sur le support en euros, sécurisé en capital. La part des investissements en OPC et ETF de toutes catégories notamment actions sera limitée à 80 % au maximum.
Une politique de gestion à horizon est mise en œuvre, avec un risque de perte élevé à moyen terme pour une espérance de rentabilité élevée, avec un horizon de placement de 5 à 8 ans minimum qu'il est conseillé de respecter.

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à tout type d'investisseurs acceptant un risque de perte d'une partie du capital investi.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Le rendement du produit dépend du rendement du support en euros (voir Document d'Informations Clés du support en euros) et du rendement des supports en unités de compte (voir Document d'Informations Clés des différents supports en unités de compte). Généralement, sur le long terme, la performance des actifs risqués est supérieure à celle des actifs sécurisés.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Les performances du produit dans son ensemble dépendent des options d'investissement sous-jacentes que vous choisirez, de la répartition de vos investissements entre ces options et de la durée de détention de ce produit.

Période de détention recommandée : 8 ans **Exemple d'investissement : 10 000 €**			
Scénarios :		1 an	8 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 670 €**	**3 920 €**
	Rendement annuel moyen	-43,30 %	-11,04 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 720 €**	**7 690 €**
	Rendement annuel moyen	-12,80 %	-3,22 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 600 €**	**14 380 €**
	Rendement annuel moyen	6,05 %	4,65 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 110 €**	**17 870 €**
	Rendement annuel moyen	31,09 %	7,53 %

Que se passe-t-il si GARANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de GARANCE, le souscripteur pourrait subir une perte financière.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 8 ans**
Coûts totaux	145 €	1 403 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,46 %	1,41 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,06 % avant déduction des coûts et de 4,65 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0,00 %
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,32 %
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,03 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 %

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans.

La durée de détention recommandée est d'au moins 8 ans au regard de la fiscalité française de l'assurance vie, susceptible d'être plus avantageuse pour l'adhérent lorsque l'ancienneté fiscale de son contrat est supérieure à 8 ans.
KLEMO VIE comporte une faculté de rachat à tout moment et sans frais. La valeur de rachat est constituée de la somme de la valeur de rachat du support en euros et de la contre-valeur en euros des supports en unités de compte. La valeur de rachat est versée dans un délai qui ne peut excéder deux mois à compter de la réception de l'intégralité des pièces justificatives énumérées dans le Règlement KLEMO VIE.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation, vous pouvez écrire au Service Réclamations du siège social : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris cedex 09. Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer le numéro d'adhérent.
Si le désaccord persiste, l'adhérent peut demander par écrit l'avis du Médiateur de la FNMF en adressant sa saisine à Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française, FNMF, 255, rue de Vaugirard, 75719 Paris cedex 15, ou directement sur le site du Médiateur : https://www.mediateur-mutualite.fr. L'avis du médiateur ne s'impose pas aux parties.

Autres informations pertinentes

Les documents remis préalablement à l'adhésion, conformément à la règlementation, sont :

- les statuts de GARANCE, le règlement et la note d'information liés au produit KLEMO VIE ;
- le présent document ainsi que les documents d'information clés du support en euros et en unités de compte de KLEMO VIE.

Ces documents vous sont remis à votre demande, ou consultables sur le site garance-mutuelle.fr